



Règlement du concours de Poésie – Nuit de la Lecture 2021

Thème du concours : Relire le monde

1 - Organismes

Bib'INSA organise un concours d'écriture dans le cadre de l'opération « Nuit de la Lecture ».

2 - Forme et nature

L'œuvre doit répondre aux caractéristiques suivantes :

- Œuvre originale non publiée, comportant un titre,
- Texte rédigé sous forme de poème en vers libres, sur une page A4, recto
- Document écrit en français, anonyme, dactylographié, paginé
- Relatif au thème du concours

3 - Candidats

Le concours est ouvert à tous les étudiants, enseignants-chercheurs, chercheurs, personnels de l'INSA de Toulouse, actuellement inscrits ou en poste.

4 - Modalités de participation

La participation requiert l'envoi par courriel d'un dossier d'inscription comprenant :

- Le formulaire d'inscription : à télécharger sur le site web de Bib'INSA (<http://bib.insa-toulouse.fr>)
- L'œuvre sous format numérique (PDF de préférence), avec pour nom de fichier le titre du texte, sans accent, sans espace et sans le nom de l'auteur (exemple : "Ungrandevenement").

Le dossier complet devra être adressé à : bibinsa@insa-toulouse.fr **au plus tard le 14 janvier 2021 à 23h59.**

Tout dossier incomplet ou envoyé après cette date ne sera pas pris en compte.

Remarque :

- Un même participant ne peut envoyer qu'une seule œuvre



5 - Processus de sélection

Un jury composé de bibliothécaires issus de l'établissement sera chargé d'établir le classement final (10 œuvres primées) et d'attribuer les prix.

Les membres du jury seront guidés dans leur choix par un ensemble de critères communs : originalité, qualité du style, émotions dégagées par le texte, exploitation du thème, respect de l'orthographe et de la grammaire.

6 - Prix

Les 10 premières œuvres classées recevront un prix.

Le concours sera doté des prix suivants :

- 1^{er} prix : un chèque culture de 60 €
- 2^{ème} prix : un chèque culture de 50 €
- 3^{ème} prix : un chèque culture de 30 €
- Du 4^{ème} au 10^{ème} prix : un chèque culture de 20€

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

7 - Informations légales

Les informations recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément à la loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

8 - Autorisations et responsabilités

Les concurrents lauréats autorisent l'INSA de Toulouse à utiliser librement les œuvres qui lui auront été adressées pour publication, reproduction et représentation sur différentes formes de supports écrit, électronique ou audiovisuel et devront signer une autorisation expresse relative à la cession de droits d'auteur et au droit à l'image.